

Aperçu du rapport annuel de 2018

OBJET DU RAPPORT

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont établi la Commission de coopération environnementale (CCE) en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qu'ils ont conclu parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE a pour mission de faciliter la collaboration entre les trois pays et de favoriser la participation du public en vue de promouvoir la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte (CCPM) représentent les trois organes constitutifs de la CCE. Le Conseil, qui est composé du plus haut représentant gouvernemental dans le domaine de l'environnement de chacune des Parties à l'ANACDE, régit la CCE, fixe les priorités stratégiques des travaux concertés, supervise la mise en œuvre de l'ANACDE, et approuve le programme et le budget de la CCE. Le Secrétariat, dont le siège se trouve à Montréal et qui dispose d'un bureau de liaison à Mexico, est placé sous l'autorité d'un directeur exécutif qui supervise l'exécution du programme de travail concerté portant sur diverses questions environnementales, ainsi que le traitement des communications que présente le public dans le cadre du processus relatif aux questions sur l'application des lois de l'environnement (désigné « processus SEM », selon l'acronyme anglais). Quant au CCPM, qui est composé de quinze membres, il constitue un organe consultatif du Conseil en ce qui a trait aux questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE. Le site Web <www.cec.org> donne de plus amples renseignements sur les travaux de la CCE.

Le présent rapport annuel donne suite aux dispositions du paragraphe 12(1) de l'ANACDE qui imposent au Secrétariat d'établir un tel rapport chaque année afin de rendre compte des activités et des dépenses de la Commission au cours de l'année précédente, de même que des mesures qu'ont respectivement prises les trois Parties pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord, ce qui comprend des données sur les activités qu'elles ont menées en matière d'application des lois de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE 3
2. RAPPORTS D'ÉTAPE NATIONAUX 3
3. RAPPORT CONCERNANT LES COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION 13
4. RAPPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL POUR 2017 ET 2018 (DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018) 14
5. ANNEXE I – DÉCLARATION MINISTÉRIELLE de 2018, à OKLAHOMA CITY 24

1. SOMMAIRE

Les 26 et 27 juin 2018, le Conseil de la CCE s'est réuni dans le cadre de sa XXV^e session ordinaire à Oklahoma City, en Oklahoma, laquelle avait pour thème *Innovation et partenariats pour la croissance verte en Amérique du Nord*. Le Conseil y a souligné l'utilité des partenariats entre les gouvernements, les collectivités autochtones, le milieu universitaire, les jeunes et le secteur privé afin de favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat et les percées technologiques, et d'appuyer ainsi la protection de l'environnement et des écosystèmes d'Amérique du Nord. Il y a constaté les progrès réalisés dans le cadre des projets de la CCE et a réitéré son soutien à l'égard de son programme de travail. Les membres du Conseil y ont également fait état de leur collaboration permanente avec des spécialistes nationaux et le Secrétariat en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans les plans stratégique et opérationnel de la Commission.

À cette occasion, le Conseil a également annoncé avoir pris trois nouvelles initiatives consistant à créer le Réseau nord-américain de centres d'innovation, à constituer le Groupe consultatif sur les événements extrêmes en Amérique du Nord, et à intégrer l'information sur les événements extrêmes dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord qu'a établi la CCE. Ces décisions visent à favoriser la formation de partenariats axés sur l'innovation en faveur d'une croissance verte, sur la préparation et la résilience face aux événements extrêmes en Amérique du Nord, et sur l'amélioration de la cartographie des phénomènes atmosphériques et climatiques.

La session du Conseil a également permis de faire connaître les gagnants du deuxième Défi Innovation jeunesse (un concours invitant les jeunes à proposer des solutions novatrices favorisant la croissance verte) qui ont présenté un projet au Conseil. Les gagnants avaient pu profiter de l'aide, en matière de développement durable et de stratégies de marketing, de spécialistes du Tom Love Innovation Center de l'Oklahoma University et de l'Université Simon Fraser afin de concrétiser leurs idées.

Le 30 novembre 2018, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont signé le nouvel accord commercial, à savoir l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), visant à réviser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et ont annoncé l'aboutissement des négociations d'un nouvel accord de coopération environnementale qui devrait remplacer l'ANACDE. Ni l'un ni l'autre de ces deux accords n'a été ratifié et n'est entré en vigueur en 2018.

2. RAPPORTS D'ÉTAPE NATIONAUX

2.1. Le Canada

D'avril 2017 à décembre 2018, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a donné suite à des engagements fédéraux en prenant des mesures destinées à s'attaquer à la pollution et aux déchets dans l'air, l'eau et le sol, à protéger les Canadiens des menaces environnementales, à encourager la transition vers une croissance « propre » sur le plan économique, et à protéger le caractère unique de la biodiversité et des espèces sauvages du pays. Ces mesures, qui avaient pour but de faciliter la réconciliation avec les peuples autochtones en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, témoignent de la place prépondérante qu'occupe le Canada sur la scène internationale, notamment en raison des réalisations énumérées ci-après.

Les changements climatiques

Les changements climatiques constituent l'un des plus sérieux problèmes de notre époque. Le 9 décembre 2016, tablant sur l'Accord de Paris de même que sur les mesures et les engagements déjà pris par les provinces et les territoires, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (le « Cadre pancanadien ») qui planifie la prise de mesures ambitieuses de la part de ces gouvernements en vue de lutter contre les changements climatiques. Ce cadre, qui constitue une réalisation marquante, énonce une cinquantaine de mesures concrètes dans tous les domaines de l'économie canadienne et aide le Canada à atteindre son objectif consistant, d'ici 2030, à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 2015, et ce, conformément à l'Accord de Paris.

Le gouvernement du Canada a effectué des investissements sans précédent afin de soutenir l'application du Cadre pancanadien, dont : 2,3 milliards de dollars pour des activités relatives aux technologies propres; 26,9 milliards de dollars pour les infrastructures vertes; 28,7 milliards de dollars pour le transport collectif; 2 milliards de dollars dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes destiné à financer les projets d'infrastructure de grande envergure qui favorisent la résilience face au climat; 2 milliards de dollars dans le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone destiné à aider les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones, le secteur privé et les organismes sans but lucratif à mener des projets qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre, stimuleront l'innovation, créeront des emplois, et rendront les collectivités plus propres et plus saines.

Depuis la ratification de l'Accord de Paris, le Canada s'est employé, de façon constructive, à faire aboutir les négociations sur les règles d'application de cet accord. Adoptées lors de la conférence sur les changements climatiques des Nations Unies tenue en décembre 2018, ces règles feront en sorte que les mesures individuelles et mondiales de lutte contre les changements climatiques seront plus claires et plus transparentes, ce qui accroîtra l'efficacité globale de l'Accord.

La gestion des déchets et de la pollution par les matières plastiques

Témoignant de son engagement permanent à agir comme un chef de file international en ce qui a trait à la protection des océans de la planète, le gouvernement du Canada a fait de la lutte aux déchets plastiques une priorité durant sa présidence du Groupe des sept (G7). Dans le cadre du Sommet que celui-ci a tenu à Charlevoix en juin 2018, le Canada a dirigé l'élaboration et l'adoption de la Charte sur les plastiques dans les océans, laquelle préconise une approche tenant compte du cycle de vie, afin de prévenir la pollution du milieu marin, et jette les bases de mesures qui permettront de s'assurer que les plastiques sont conçus pour être réutilisés et recyclés, et ce, dans le but de protéger l'environnement et de conserver une ressource utile en matière d'économie. À l'appui des objectifs de la Charte, le Canada a annoncé un investissement de 100 millions de dollars canadiens pour aider les pays en développement à gérer les déchets plastiques.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont unanimement approuvé le Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, et des fonctionnaires ont travaillé conjointement, tout en faisant appel à des parties prenantes, afin de dresser des plans d'action plus détaillés dont l'achèvement était prévu pour le milieu de 2019. Le gouvernement fédéral s'attache aussi, de façon active, à faire progresser les connaissances scientifiques sur les plastiques présents dans l'environnement, et à mettre en place des mesures encourageant l'achat de produits durables et la réduction des déchets de plastique, tout en contribuant aux discussions et aux activités internationales visant à améliorer la gestion des déchets.

La biodiversité et la conservation de la nature

Le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler la superficie des aires naturelles protégées sur les terres et dans les océans du pays. Cet engagement comprend la protection accrue de terres et de milieux d'eau douce, soit au moins 17 % de plus d'ici la fin de 2020, grâce à des réseaux d'aires protégées et conservées. En 2018, afin de faciliter l'atteinte de cet objectif, le gouvernement a fait le plus gros investissement de l'histoire du pays pour la protection de la nature. Il s'agit de la constitution du Fonds de la nature du Canada, doté d'un budget de 500 millions de dollars qui doit être égalé par différents partenaires, en vue de pouvoir financer la protection et la conservation de nouvelles aires. ECCC a également accompli d'importants progrès à cet égard en rattrapant le retard qu'il accusait dans la désignation d'espèces à inscrire sur la liste figurant dans la *Loi sur les espèces en péril*, et il est censé rattraper complètement ce retard au cours de l'exercice 2019-2020.

La collaboration avec les peuples autochtones

La reconnaissance des droits autochtones et la protection de l'environnement représentent deux priorités d'ECCC qui sont le plus souvent indissociables. La collaboration avec les peuples autochtones et leur pleine participation aux activités environnementales s'inscrivent dans un projet transsectoriel d'ECCC et du gouvernement du Canada. À l'appui de la réconciliation, ECCC a dirigé l'établissement de trois tables bilatérales de hauts responsables avec l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami. Ces tables faciliteront la prise de mesures de lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre permanente du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, en veillant à ce que les peuples autochtones soient des partenaires à part entière et efficaces.

Reconnaissant le fait que les peuples autochtones sont, depuis longtemps, des intendants des terres et qu'ils ont des droits établis en ce qui a trait aux espèces sauvages et au territoire, le Canada s'est engagé à reconnaître ces droits en négociant des accords de cogestion dans les diverses sphères de ses compétences en matière d'environnement. Par exemple, le Canada et les peuples autochtones travaillent de concert sur des aires protégées, tout comme de nombreux sites administrés par Parcs Canada sont gérés en collaboration avec des Autochtones et permettent, conséquemment, que les collectivités locales conservent leurs liens traditionnels avec les terres et les eaux.

Les prévisions et la surveillance sur les plans météorologique et environnemental

ECCC continue de fournir à la population canadienne de l'information précise et en temps opportun sur la qualité de l'air, ainsi que des prévisions météorologiques 24 h/24, des alertes de temps violent, des données tirées de la Cote air santé, et de l'information sur les risques d'inondation et sur la dispersion de la fumée en cas de feux de forêt. En 2017, ECCC a installé le premier de ses nouveaux radars météorologiques permettant de donner aux Canadiens de plus longs préavis de phénomènes météorologiques violents afin qu'ils puissent d'en protéger. Le Ministère prévoit installer 32 de ces radars partout au pays d'ici 2023. En 2017, il a également achevé la mise en place d'un ordinateur haute performance qui fournira désormais des prévisions plus précises dans les meilleurs délais.

La révision du processus d'évaluation environnementale visé par la LCEE

ECCC révisé le processus d'évaluation environnementale prescrit par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE, 2012). Après avoir pris en compte les observations du public, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-69 en février 2018 afin d'instaurer des règles plus efficaces pour protéger l'environnement, les poissons et les plans d'eau, et d'élargir le processus d'évaluation afin qu'il comprenne l'étude d'impact des projets sur la

viabilité de l'environnement. En vertu de ce projet de loi, les décisions relatives aux projets se fonderont sur les données scientifiques, les connaissances autochtones traditionnelles et d'autres données pertinentes.

La stratégie fédérale de développement durable pour 2016 à 2019

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) est le principal outil dont se sert le gouvernement du Canada pour planifier le développement durable et établir des rapports à ce sujet. Elle définit les priorités du gouvernement en la matière, fixe des buts et des objectifs, et propose des façons d'y donner suite. La SFDD pour 2016 à 2019, qui constitue la troisième stratégie canadienne, fixe 13 objectifs ambitieux qui reflètent les Objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sont entre autres axés sur les dimensions environnementales.

De plus, en juin 2017, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a souscrit aux recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable en déposant des mesures législatives visant à modifier la *Loi fédérale sur le développement durable*, laquelle prescrit un cadre juridique relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SFDD. Les modifications mettront davantage l'accent sur les résultats, favoriseront une étroite collaboration et des mesures coordonnées au sein du gouvernement, relèveront la barre en matière de transparence, et favoriseront des discussions plus constructives avec les peuples autochtones et tous les Canadiens.

2.2. Le Mexique

Dans le présent rapport, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique expose les mesures les plus pertinentes mises en œuvre dans ce pays, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, en vertu des obligations qu'impose l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE). Visant la protection, la conservation et la mise en valeur optimales des ressources naturelles mexicaines, ces mesures, ainsi que les réalisations décrites ci-après, font partie d'une politique environnementale intégrée et inclusive destinée à renforcer le développement durable du Mexique et à donner aux Mexicains le droit constitutionnel de vivre dans un environnement salubre. Elles illustrent également le travail conjoint qu'ont accompli les organismes déconcentrés et décentralisés du Semarnat.

Les changements climatiques

Le Mexique a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques en devenant l'un des premiers pays à prendre des mesures volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans cette optique, il conçoit, lance et exploite divers outils de politique, de promotion et de normalisation destinés à prévenir et à réduire les émissions atmosphériques. Au nombre de ces outils se trouve le *Registro Nacional de Emisiones* (RENE, Registre national des émissions) qui, en juin 2018, avait permis de systématiser l'enregistrement de 95 % des données sur les émissions de gaz et de composés à effet de serre qu'ont déclarées les établissements assujettis à une telle obligation.

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de réduction des émissions et la transition à un développement à faibles émissions de carbone au Mexique, l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) a réalisé une étude, en 2018, en collaboration avec la *Coalición del Clima y Aire Limpio* (Coalition pour le climat et l'air pur) afin d'établir un modèle pilote de briqueterie artisanale permettant de

réduire les émissions de polluants climatiques à courte durée de vie (PCDV) et de GES, et d'améliorer ainsi la qualité de vie de la population en général.

Également en 2018, le gouvernement mexicain a présenté sa sixième communication nationale en vertu de la *Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC), laquelle fait entre autres état : des progrès réalisés par le pays en vue d'effectuer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone; d'une estimation des coûts liés à la mise en œuvre des contributions fixées à l'échelle nationale du Mexique; d'une description des liens entre les changements climatiques, la pollution et la santé; des avantages d'une réduction générale des émissions de GES et des facteurs de forçage du climat de courte durée de vie; d'une évaluation de la politique mexicaine en matière de changements climatiques.

Il convient aussi de souligner que la première réunion des participants au *Sistema Nacional de Cambio Climático* (SINACC, Système national sur les changements climatiques), tenue en 2017, a donné lieu à la présentation des résultats de l'évaluation de la politique nationale sur les changements climatiques, des travaux relatifs aux liens entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la politique mexicaine en matière de changements climatiques, ainsi que l'importance du rôle que jouent les États mexicains dans la lutte aux changements climatiques.

La biodiversité

Étant donné que la biodiversité fait partie des écosystèmes qui nous fournissent des biens et des services indispensables et qu'elle est donc étroitement associée à notre bien-être, par l'entremise de la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), durant la période visée, le gouvernement du Mexique a fait la promotion de projets destinés à intégrer la biodiversité au fonctionnement de divers secteurs de production, dont l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche et le tourisme, et ce, tout en procédant à la réduction, à la prévention et à l'atténuation des répercussions négatives de leurs activités, afin que les écosystèmes demeurent salubres et résilients, et continuent d'assurer des services essentiels au bien-être humain.

À titre d'exemples de cette « intégration », il faut souligner la création et l'exploitation d'unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages, des unités grâce auxquelles le Mexique protège quelque 39 millions d'hectares, soit un peu plus de 19 % de la superficie de son territoire national.

De septembre 2017 à juin 2018, conformément aux engagements du Mexique en vertu de la *Convention sur la diversité biologique* (CDB), la Conabio a favorisé la réalisation d'études et la formulation de stratégies étatiques sur la biodiversité afin de fournir aux États de la fédération mexicaine des outils permettant d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Par ailleurs, dans le but de sauvegarder son capital naturel, le Mexique s'est doté du *Centro Nacional de Recursos Genéticos* (CNRG, Centre national de ressources génétiques) et d'une collection de germoplasmes comptant 250 000 accessions documentées. En 2014, le pays a en outre constitué une collection nationale de ressources génétiques forestières qui, à la fin de juin 2018, comportait l'enregistrement de 2 475 accessions en vue de leur conservation à moyen et à long terme.

Les aires naturelles protégées

Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement mexicain en matière de conservation de la nature, de décembre 2012 à juin 2018, le Mexique a créé par décret six nouvelles aires naturelles protégées (ANP) d'une superficie totale de 65 millions d'hectares. Cela lui a ainsi permis de porter à 182 le nombre d'ANP et à 90,8 millions d'hectares la superficie protégée à l'échelle nationale : 21,4 millions d'hectares d'aires terrestres et 69,4 millions d'hectares d'aires marines, ce qui représente respectivement 10,9 % et 22,1 % de la superficie terrestre et marine du Mexique.

En outre, le 27 novembre 2017, le Mexique a publié un décret déclarant aire naturelle protégée à caractère de parc national (exigeant le plus haut degré de protection) la région de Revillagigedo, sur le Pacifique. Avec une zone centrale de 14,8 millions d'hectares, soit l'équivalent de la superficie totale de l'État de Coahuila, de sept fois celle de l'État de México et de cent fois celle de la ville de México, cette aire marine protégée s'avère la plus vaste de toute l'Amérique du Nord.

De septembre 2017 à juin 2018, la tenue de 36 ateliers communautaires a eu pour but de renforcer les capacités d'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que celles d'adaptation des résidents d'ANP et de collectivités et villages autochtones, mais aussi de diminuer leur vulnérabilité à ces effets.

En outre, dans le cadre d'un volet de surveillance communautaire du Promanp, un programme de gestion des ANP, la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées) a obtenu l'autorisation, en 2018, de consacrer un budget de 32 millions de pesos à la promotion de la conservation des écosystèmes et de leur biodiversité en recourant à la participation directe et efficace des collectivités locales, de même qu'à des mesures de surveillance et de suivi destinées à préserver et à protéger les ressources naturelles des régions prioritaires, et à procurer ainsi des débouchés économiques à leurs habitants.

La gestion intégrée et durable de l'eau

Dans le but d'accroître les réseaux et d'améliorer la qualité des services d'eau potable, d'égouts et d'hygiène, en 2017, le Mexique a investi un peu plus de 22 850 000 pesos en affectant 69,9 % de cette somme à l'eau potable, aux égouts et à l'hygiène, 21,8 % à la création d'infrastructures hydroagricoles, et 8,3 % à des ouvrages destinés à prévenir les inondations et à s'en protéger.

En outre, le Mexique a mis sur pied le *Comité Técnico de Manejo de Aguas Subterráneas* (Cotema, Comité technique de gestion des eaux souterraines) en lui donnant le mandat de régulariser l'utilisation et la mise en valeur de l'eau des bassins et des aquifères touchés par un déficit et une surexploitation. Ce comité, qui compte des spécialistes en la matière issus des trois ordres de gouvernement, est également chargé de favoriser la durabilité sans limiter le développement, ainsi que de faciliter et de coordonner des mesures visant la bonne administration des eaux souterraines.

Dans le cadre du *Programa Nacional de Reservas* (PNR, Programme national de réserves), entre janvier 2013 et juin 2018, le Mexique a publié 13 décrets visant la création de réserves d'eau destinées à un usage écologique et à la consommation humaine dans 295 bassins, soit 56,1 % de plus que l'objectif fixé dans le cadre du *Programa Nacional Hídrico* (Programme hydrique national). Ces instruments juridiques permettent d'assurer des réserves d'eau suffisantes pour préserver l'environnement et garantir la quantité d'eau que consommeront les 18 millions de Mexicains qui naîtront au cours des 50 prochaines années.

De janvier 2013 à juin 2018, les ressources destinées à la création d'infrastructures hydrauliques se sont accrues pour atteindre un peu plus de 216 000 000 de pesos. En décembre 2017, l'approvisionnement national en eau potable visait 94,5 % de la population, soit 117 millions de Mexicains. En outre, depuis 2016, deux millions d'habitants de plus font partie des bénéficiaires de services d'eau potable.

La prévention et la gestion intégrée des déchets

Le 28 juin 2018 a donné lieu au lancement du *Programa Nacional de Prevención y Gestión Integral de los Residuos* (Programme national de prévention et de gestion intégrée des déchets) pour 2017-2018. Son objectif consiste à contribuer à la protection de l'environnement et à favoriser une utilisation efficace des ressources naturelles du Mexique grâce aux mesures suivantes : la prévention de la production de déchets; l'amélioration des infrastructures de système de gestion intégrée des déchets et de leur fonctionnement, ainsi que la multiplication des zones donnant lieu à ce type de gestion; la diminution du passif environnemental et la mise en valeur optimale des déchets (tant matériels qu'énergétiques); la minimisation de leur élimination définitive.

En vue de favoriser une plus grande expansion des zones visées par la gestion intégrée des déchets solides, qu'il s'agisse de déchets spéciaux ou dangereux, le gouvernement du Mexique a renforcé les mesures destinées à réduire au minimum les risques qu'ils présentent pour la population et l'environnement. Il a également autorisé, entre septembre 2017 et juin 2018, l'exploitation de 13 établissements industriels de gestion de déchets dangereux ayant une capacité totale de quelque 2 300 000 tonnes.

L'application de la législation de l'environnement

Afin d'assurer la conformité à la législation de l'environnement, le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), de septembre 2017 à juin 2018, a réalisé au total 101 571 vérifications de mouvements transfrontaliers. De ces mesures, 4 750 (4,7 %) visaient à vérifier l'importation d'exemplaires, de produits et de sous-produits d'espèces sauvages, alors que 72 788 (71,7 %) avaient pour objet de vérifier l'importation de produits et de sous-produits forestiers. Dans le cadre de cette démarche, le Profepa a émis 44 avis techniques et trouvé 33 échantillons qui contenaient des organismes nuisibles nécessitant l'imposition d'une quarantaine, et a effectué 12 440 vérifications (12,2 %) de revêtements de sol et d'emballages. Toutes ces mesures ont permis de récolter 64,3 millions de pesos en paiement de droits afférents.

Le *Programa Nacional de Auditoría Ambiental* (PNAA, Programme national de vérification environnementale) continue d'être le principal mécanisme d'autoréglementation volontaire au Mexique. Son objectif consiste à améliorer l'efficacité environnementale des installations afin qu'elle soit supérieure à ce que la loi exige. Ce programme permet également de s'assurer que les entreprises du Mexique respectent la législation de l'environnement en vigueur, qu'elle soit fédérale ou locale, et adoptent des mesures d'autoréglementation ainsi que des pratiques exemplaires en matière d'exploitation et d'ingénierie. Le Profepa continue aussi de mettre en pratique sa stratégie de rapprochement avec les entreprises dont les procédés peuvent avoir le plus de répercussions sur l'environnement afin de leur présenter les avantages qu'offre le PNAA.

Dans le but de surveiller la conformité aux dispositions juridiques applicables à la préservation et à la protection des ressources naturelles, le Profepa a réalisé 5 985 inspections entre septembre 2017 et juin 2018, à savoir 2 577 visant des zones forestières, 1 560 des répercussions environnementales, 1 198 des espèces sauvages, 556 une zone fédérale maritime terrestre (Zofemat) et 94 des ressources marines.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités entreprises par le Mexique durant la période visée par le présent rapport, prière de consulter le document du Semarnat intitulé *Sexto informe de labores 2017-2018* (Sixième rapport sur les travaux accomplis en 2017-2018), à l'adresse suivante :

<www.semarnat.gob.mx/sites/default/files/documentos/programas/informes/6to_Informe_de_Labores_2017-2018.pdf>.

2.3. Les États-Unis

En 2018, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis a orienté son programme d'activités sur un retour aux principes de base en se fixant trois principaux objectifs : 1) revenir à sa mission fondamentale; 2) redonner du pouvoir aux États dans le cadre d'un fédéralisme coopératif; 3) viser une amélioration des processus et respecter la règle de droit. Durant cette année, elle a accompli d'immenses progrès en allégeant le fardeau réglementaire qui s'avère inutile en prenant 13 importantes mesures de déréglementation à un rythme d'au moins une par mois. L'Agence a presque doublé les économies de coûts qu'elle visait au cours de l'année et s'est ainsi facilement pliée à l'exigence énoncée dans le décret présidentiel 13771. Depuis janvier 2017, l'EPA a pris 33 importantes mesures de déréglementation, ce qui a permis aux Américains d'économiser 2 milliards de dollars dans le domaine de la réglementation. Par ailleurs, le programme de réglementation établi à l'automne 2018 comportait 45 mesures aux fins de déréglementation, dont 34 qui y figurait pour la première fois.

L'application des lois

De son côté, en 2018, le *Department of Justice* (ministère de la Justice) des États-Unis, par l'entremise de l'*Environment and Natural Resources Division* (ENRD, Division de l'environnement et des ressources naturelles), a entrepris un renforcement vigoureux des lois américaines visant à réduire la pollution et à protéger les espèces sauvages, notamment dans les cas de fraude ou d'abus; a encouragé l'indépendance énergétique et la croissance économique en préconisant l'allègement du fardeau réglementaire et en favorisant la mise en place d'infrastructures; a renforcé la sécurité nationale et la protection aux frontières; a promu le fédéralisme coopératif; a maintenu la confiance du public.

En outre, la Division a mis en application 30 règlements et jugements en vertu de la *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (CERCLA, Loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement). Ces règlements et jugements, intervenus au nom de l'EPA, ont permis d'effectuer des travaux d'assainissement de plus de 170 millions de dollars, alors que l'Agence avait déjà consacré plus de 88 millions de dollars à de tels travaux. Par exemple, le décret de consentement concernant les États-Unis, l'État du Missouri et la société *Doe Run Resources Corporation*, a donné lieu à la conclusion d'un règlement stipulant que cette société procède à l'excavation du sol de 4 100 propriétés résidentielles contaminé par du plomb.

La biodiversité et la conservation de la nature

En 2018, le *Department of Interior* (ministère de l'Intérieur) des États-Unis s'est employé à augmenter la liste des espèces en péril, qu'elles soient marines ou terrestres, et à renforcer leur conservation et leur protection de même que leurs habitats, tout en accroissant et en promouvant les mesures de rétablissement des espèces enregistrées. Ce ministère a également financé des activités permanentes de conservation dans le delta de la baie de San Francisco et sur le littoral du

golfe de Californie. Ce financement comprenait 98,8 millions de dollars destinés aux examens environnementaux, aux services de consultation et à la délivrance de permis permettant de développer l'économie et de créer des emplois aux États-Unis.

Le *US Fish & Wildlife Service* (FWS, Service des pêches et de la faune) des États-Unis a poursuivi les travaux entrepris avec des partenaires en vue de conserver les habitats des steppes de sauge et plus de 300 espèces qui en dépendent dans 11 États de l'Ouest. Il ne s'agissait pas seulement de conserver les habitats d'espèces sauvages, mais aussi de contribuer à assurer l'avenir des fermes d'élevage et à réaliser davantage d'économies d'énergie, deux éléments essentiels pour les collectivités de travail situées à l'Ouest. Le FWS finance également l'exploitation et l'entretien de 566 réserves fauniques, tout en offrant à tous les Américains les meilleures possibilités qui soient de pratiquer des activités récréatives tout particulièrement axées sur la faune, qu'il s'agisse de photographie, de chasse ou de pêche.

La qualité de l'air

Des données publiées l'année dernière illustrent les énormes progrès accomplis l'année dernière en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le plus récent rapport de l'EPA mentionne que, entre 1970 et 2017, la combinaison des émissions de six principaux polluants a diminué de 73 %, alors que l'économie américaine a plus que triplé au cours de la même période.

La *National Highway Traffic Safety Administration* (NHTSA, Agence nationale de la sécurité du trafic routier), du *Department of Transportation* (ministère des Transports) des États-Unis, a également publié un règlement, intitulé *Safer Affordable Fuel-Efficient* (SAFE), visant les automobiles et les véhicules utilitaires légers construits entre 2021 et 2026 afin qu'ils soient sécuritaires, abordables et économes, et donnent lieu à une réduction des normes nationales actuelles portant sur l'économie de carburant et les émissions de GES. Cette règle énonce huit normes nationales qui offrent la possibilité de réaliser une telle économie avec les modèles qui seront construits entre 2021 et 2026. Contrairement à celles de 2012 encore en vigueur, les nouvelles normes auront l'avantage d'économiser plus de 2 300 \$ à l'achat d'un véhicule neuf. Les Américains pourront ainsi acheter des véhicules plus récents, moins polluants et plus sécuritaires, ce qui améliorera la salubrité de l'environnement et permettra de sauver des vies.

L'approvisionnement en eau propre et potable

En 2018, l'EPA a annoncé la mise en place du programme *Water Infrastructure Finance and Innovation Action* (WIFIA, Financement de projets innovateurs en infrastructures hydrauliques) offrant des milliards de dollars en prêts afin de financer ces projets. Ce programme fédéral de garantie de prêts vise à accélérer les investissements dans ces infrastructures en offrant des prêts à long terme, à faible taux d'intérêt et à caractère complémentaire pour d'importants projets régionaux et nationaux. Dans le cadre du programme WIFIA, l'EPA a effectué un premier prêt en avril 2018, à Georgetown, dans le King County (État de Washington), afin de financer la construction d'une installation de traitement des eaux de pluie.

La collaboration avec les peuples autochtones

Les organismes gouvernementaux américains accordent depuis longtemps des subventions aux tribus autochtones afin de les aider à exécuter des programmes fédéraux relatifs à l'environnement, ainsi que leurs propres programmes de gestion des déchets solides et dangereux. En 2018, le *General Assistance Program* (GAP, Programme d'aide générale) de l'EPA lui a permis d'octroyer plus de 63 millions de dollars à quelque 525 gouvernements et consortiums tribaux. Le financement provenant du GAP sert à renforcer leurs capacités dans les domaines administratif, technique et juridique, de même qu'en matière d'application des lois, de

communications et de sensibilisation, et à leur donner les moyens d'exécuter avec efficacité les programmes de l'EPA relatifs à la réglementation environnementale.

En outre, l'EPA a exécuté plus de 470 plans environnementaux en collaboration avec des tribus qui ont permis d'améliorer le processus de gouvernance partagée, et une planification conjointe éclaire les décisions prises relativement à l'aide financière et technique que nécessite l'exécution des programmes environnementaux.

Le gouvernement américain a également accordé 22,1 millions de dollars aux tribus de Californie pour qu'elles puissent financer des projets visant la surveillance de la qualité de l'eau, la protection et la restauration des bassins hydrographiques, l'efficacité hydrique et énergétique, et le recyclage et le traitement des eaux usées. Il a par ailleurs accordé une somme de 4,5 millions de dollars à des tribus afin de soutenir la mise en place d'installations d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que d'une formation et d'une aide technique aux exploitants de ces installations.

Réduction de la perte et du gaspillage d'aliments

En 2018, l'EPA, le *Department of Agriculture* (ministère de l'Agriculture) et la *Food and Drug Administration* (Agence de réglementation des produits alimentaires et pharmaceutiques) ont lancé le programme intitulé *Winning on Reducing Food Waste* (Gagner en réduisant la perte d'aliments) dans le but d'améliorer les moyens de coordination et de communication entre les organismes fédéraux. Ce programme vise à ce que les Américains connaissent beaucoup mieux les répercussions de la perte et du gaspillage d'aliments, ainsi que l'importance que revêt le fait de les réduire. Les aliments gaspillés constituent la plus grande catégorie des matières qui aboutissent dans les sites d'enfouissement municipaux, et ils représentent la nourriture qui aurait permis de nourrir des familles dans le besoin ainsi que des animaux, ou qui aurait pu être compostée ou exploitée industriellement. Une réduction notable de la perte d'aliments continuera d'exiger la collaboration des gouvernements fédéral, étatiques et tribaux, ainsi que des administrations municipales, des institutions religieuses, des organismes environnementaux, des collectivités et de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

L'Accord de coopération environnementale entre le Canada, le Mexique et les États-Unis
Le 11 décembre 2018, l'administrateur par intérim de l'EPA, Andrew Wheeler, a signé le nouvel Accord de coopération environnementale avec le Canada et le Mexique au nom des États-Unis qui a donné suite au nouvel Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) dans le domaine commercial. Le chapitre de cet accord consacré à l'environnement énonce l'ensemble le plus complet d'obligations exécutoires d'un accord commercial jamais conclu à ce jour. Il s'agit notamment de dispositions qui, pour la première fois, traitent de questions environnementales urgentes telles que la qualité de l'air et les déchets marins, et d'obligations imposant de lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages, de bois d'œuvre et de poissons. Les dispositions de l'Accord permettent aux producteurs des trois pays d'être sur un pied d'égalité avec leurs concurrents, et il s'agit du premier accord entre les trois pays qui comporte des engagements sur le plan environnement. Il renforce et accroît les efforts concertés que déploient les trois pays en vue de protéger et de conserver l'environnement, et de relever les nouveaux défis à ce sujet. Les domaines que vise cette coopération trilatérale comptent la réduction de la pollution, le renforcement de la gouvernance environnementale, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

3. RAPPORT CONCERNANT LES COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE prévoient un mécanisme permettant à toute personne ou à toute organisation non gouvernementale résidant en Amérique du Nord de présenter une communication au Secrétariat de la CCE si elle estime qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement. De l'entrée en vigueur de l'ANACDE, en 1994, à la fin de 2018, le Secrétariat a reçu 94 communications, soit 32 visant le Canada, 49 le Mexique, 12 les États-Unis, et une visant conjointement le Canada et les États-Unis. Le Secrétariat a rendu publics 23 dossiers factuels.

En 2018, la CCE a reçu cinq nouvelles communications et poursuivi le traitement de celles déjà présentées. Dans deux cas, le Secrétariat a demandé une réponse au gouvernement de la Partie en cause, et à propos de la communication *Metrobús Reforma* (SEM-18-002), il a recommandé au Conseil de la CCE de constituer un dossier factuel. Le Secrétariat a par ailleurs rendu public un dossier factuel relatif à la communication *Brûlage de déchets agricoles dans l'État de Sonora* (SEM-16-001), et a entrepris la constitution d'un dossier factuel relatif à la communication *Bassins de résidus de l'Alberta II* (SEM-17-001).

Les allégations qu'ont formulées les auteurs des cinq nouvelles communications sont les suivantes :

1. Le Mexique omet d'assurer l'application efficace des lois de l'environnement fédérales et étatiques relativement à des « épisodes non annoncés de fumée provenant du Mexique (brûlage agricole) » qui ont des répercussions sur la santé des résidents d'un village établi le long de la frontière entre les États-Unis (Arizona) et le Mexique (SEM-18-001).
2. Le Mexique omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement relativement à la construction de la ligne 7 du Metrobús, le réseau de transport rapide par bus de Mexico (SEM-18-002).
3. Le Mexique omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement relativement à de la fracturation hydraulique dans la municipalité de Los Ramones (Nuevo León), au Mexique (SEM-18-003).
4. Le Mexique omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement relativement au développement touristique du Chileno Bay Club dans la municipalité de Los Cabos, en Baja California Sur (SEM-18-004).
5. La province de Québec, au Canada, omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement relativement à un projet de ligne électrique qui traverserait la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, au Québec (SEM-18-005).

Par ailleurs, l'Unité des SEM et des affaires juridiques du Secrétariat de la CCE a participé à la réunion de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis avec ses comités consultatifs national et gouvernemental, qui s'est tenue à Washington et a porté sur des questions relatives à la CCE (en avril). L'Unité a également participé à la table ronde du Centre de droit international du développement durable organisée à l'Université McGill, à Montréal (en juin), à la session ordinaire du Conseil de la CCE à Oklahoma City (en juin), à l'activité sur la trousse d'outils environnementaux du *Sustainability Network* (Réseau pour le développement durable) organisée à Toronto (en octobre), à une réunion avec le commissaire à l'environnement de l'Ontario (en octobre), et à la réunion du CCPM à Guadalajara (en octobre). L'Unité a également mené des activités de sensibilisation auprès d'étudiants universitaires lors d'ateliers à Mexico, ainsi qu'auprès d'étudiants de l'Université

Wilfrid-Laurier, en Ontario (en janvier), et de l'Humboldt State University, en Californie, par webinaire (en septembre).

La page <<http://www.cec.org/fr/sem-submissions/sem>> fournit de plus amples renseignements sur les activités dans ce domaine.

4. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL POUR 2017 ET 2018 (DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018)

4.1. Activités de coopération

Le Plan opérationnel de la CCE décrit des activités et des projets trilatéraux axés sur les priorités de la CCE qu'énonce le Plan stratégique pour 2015 à 2020. Le présent rapport annuel résume les activités prévues dans le Plan opérationnel de 2017 et 2018 qui ont été menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris les mécanismes qu'a institués la CCE afin de mobiliser le public intéressé et de lui permettre, en permanence, de participer à certaines activités et de recourir aux ressources et outils qui sont à sa disposition. À titre d'exemple, ces ressources et outils comprennent notamment : les sessions du CCPM; le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE); le processus SEM; le Défi Innovation jeunesse; le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP); la base de données, l'outil de recherche et les rapports du site *À l'heure des comptes en ligne*; l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord; le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre.

Les travaux de la CCE donnent lieu à une importante participation des comités directeurs qui comptent des représentants des trois pays. Outre les organismes environnementaux de chaque pays qui y sont habituellement représentés, les comités directeurs peuvent également compter parmi leurs membres des spécialistes d'autres domaines (p. ex. l'énergie, la santé, les transports, les douanes, la faune, les parcs nationaux, les pêches et les océans). Ils peuvent également tirer parti de la collaboration de partenaires non gouvernementaux, dont des représentants du milieu universitaire ou d'administrations locales.

4.1.1. Surveillance des effets des épisodes de chaleur extrême sur la santé

La deuxième phase de ce projet vise à diffuser les outils élaborés et les enseignements tirés dans le cadre du projet de système pilote de surveillance syndromique que comportait le Plan opérationnel de 2015 et 2016, et à s'associer à des organismes de santé publique pour aider les collectivités à mieux anticiper et prévenir les effets néfastes des épisodes de chaleur extrême sur la santé. Au mois de mai, trois nouvelles collectivités partenaires (de Colombie-Britannique, du Chihuahua et de l'Arizona) se sont jointes au projet, dont les conclusions ont été présentées en Arizona, en décembre 2018.

4.1.2. Réduction des émissions imputables au transport maritime

Ce projet soutient les efforts déployés par le Mexique en vue de créer une zone de contrôle des émissions (ZCE) imputables aux navires visés à l'annexe VI de la *Convention internationale pour la prévention de la pollution causée par les navires* (Convention Marpol) de l'Organisation maritime internationale. La phase de ce projet mené en 2017 et 2018 s'est appuyée sur des travaux antérieurs portant, entre autres, sur l'échange de connaissances et de capacités en vue d'améliorer l'efficacité, la performance environnementale et la compétitivité du secteur mexicain du transport maritime, tout en réduisant son empreinte environnementale.

Après une réunion de hauts responsables des principaux organismes mexicains tenue en mai, une proposition de désignation d'une ZCE a été présentée au *Secretaría de Relaciones Exteriores* (ministère des Affaires étrangères) du Mexique. En mars 2018, la CCE a organisé, en collaboration avec les autorités du port Los Angeles, la cinquième *Pacific Ports Clean Air Collaborative Conference* (conférence conjointe sur la salubrité de l'air dans les ports du Pacifique).

4.1.3. *Amélioration des données d'inventaire des émissions de carbone noir attribuables à la combustion de biomasse à petite échelle*

La combustion de biomasse (le bois et d'autres matières organiques), pour le chauffage et la cuisson notamment, produit des émissions qui ont des effets sur la qualité de l'air, la santé humaine et le climat. Dans le cadre de ce projet, chaque pays a mené des activités qui lui étaient propres, l'objectif étant de combler les lacunes et les besoins en matière de données sur les émissions nationales de carbone noir. Aux États-Unis, la collecte de données en 2018 a porté sur la combustion résidentielle de bois dans 21 États. Au Canada, les mesures ont essentiellement porté sur les secteurs institutionnel et commercial de petite envergure, ainsi que sur les secteurs agricoles (p. ex. les producteurs acéricoles). Le projet visait également à déterminer des marchés pour les poêles à bois homologués et non homologués. Au Mexique, un projet pilote lancé dans l'État de Veracruz a consisté à évaluer les activités de combustion résidentielle de biomasse afin d'étendre éventuellement la collecte de données à l'ensemble du pays.

4.1.4. *Réduction du gaspillage alimentaire et récupération de nourriture*

Ce projet a permis de renforcer les capacités de réduction des déchets alimentaires acheminés vers les sites d'enfouissement d'Amérique du Nord en proposant des façons de réduire le gaspillage alimentaire et de récupérer la nourriture. La CCE a publié en mars 2018 un premier rapport et un livre blanc produits dans le cadre du projet. À partir de cette recherche fondamentale, elle s'emploie maintenant à concevoir des ressources qui permettront de mesurer la perte et le gaspillage d'aliments, ainsi que des outils pédagogiques que les jeunes et les organismes jeunesse du continent pourront utiliser pour récupérer les aliments excédentaires, et prévenir et réduire le gaspillage de nourriture tout en recyclant les déchets alimentaires.

Afin de faciliter l'élaboration d'outils de mesure du gaspillage alimentaire, la CCE a mis sur pied un groupe de spécialistes nord-américains et internationaux issus des divers secteurs que compte la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ce groupe a grandement contribué à la préparation de deux documents, soit un rapport technique et un guide pratique, sur la façon de mieux mesurer la perte et le gaspillage d'aliments à chaque étape de la chaîne, et d'estimer leurs répercussions environnementales et socioéconomiques en fonction des normes internationales. La CCE a publié ces rapport technique et guide pratique en mars 2018.

Le projet contribue également à la sensibilisation des jeunes au problème que pose le gaspillage alimentaire grâce à des outils et à des ressources pédagogiques qui permettent de prévenir ce gaspillage, ainsi que de procéder à la récupération et au recyclage de nourriture. Quinze organismes jeunesse d'Amérique du Nord ont collaboré avec la CCE à l'élaboration de la *Trousse d'action anti-gaspillage* qui propose plus de 70 activités aux jeunes âgés de 5 à 25 ans. Une trentaine de clubs, d'écoles, de collectivités locales et d'organismes jeunesse ont mené des projets pilotes au sujet de la Trousse d'action qui a été publiée en 2019.

4.1.5. *La norme ISO 50001 et le programme Superior Energy Performance*

Depuis le lancement de ce projet de la CCE en 2015, celle-ci a dispensé la formation relative à la norme ISO 50001 dans 19 installations du Canada, du Mexique et des États-Unis. Elle en donne une actuellement dans 11 autres installations du secteur nord-américain de la construction automobile, ainsi qu'une formation débouchant sur l'obtention du titre de spécialiste agréé en systèmes de gestion de l'énergie pour mieux outiller la main-d'œuvre du continent en matière de gestion énergétique.

Ce projet fait la promotion de la norme ISO 50001 et du *Superior Energy Performance*[®] program (SEP, Programme de rendement énergétique supérieur) comme un moyen rentable, pour les secteurs industriel et commercial d'Amérique du Nord, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer leur rendement énergétique. La CCE a élaboré et diffusé un programme de formation adapté aux chaînes d'approvisionnement afin de recruter des participants, et elle a produit des documents connexes dans ses trois langues officielles, y compris le guide 50001 Ready Navigator et les principales ressources).

4.1.6. Conservation de certaines espèces visées par la CITES

En Amérique du Nord, la valeur du commerce d'espèces sauvages d'animaux et de plantes se chiffre en millions de dollars, et la récolte et la vente illégales de ces espèces menacent la viabilité d'un certain nombre d'entre elles. Depuis 2015, la CCE soutient le commerce durable d'espèces visées par l'annexe II de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES), et a dressé des plans d'action pour la production et le commerce légal, durable et traçable de quatre groupes d'espèces nord-américaines : les requins, les tortues, les mygales et le bois d'œuvre. Ce projet de conservation novateur est mené en collaboration avec des autorités étatiques, provinciales et locales, de même qu'avec des collectivités autochtones. Certaines des réalisations qui découlent de ce projet sont énumérées ci-après.

En février et en mars, la CCE a tenu l'Atelier trinational sur l'application de la loi et le commerce des mygales dans le but de trouver des mesures à prendre conjointement pour préserver le mode de vie des collectivités grâce à la récolte et au commerce durables de cette espèce, avec la participation de représentants des unités de gestion et d'exploitation durable des espèces sauvages et de l'organisme UMA Mexico, et d'élaborer des mesures concertées d'application de la loi pour lutter contre la contrebande des mygales. Cet atelier a également jeté des bases afin d'achever l'évaluation de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en ce qui concerne plus de 20 espèces de mygales, ainsi que l'élaboration d'un tout premier guide d'identification des mygales à l'intention des agents d'application de la loi.

L'atelier trinational de formation sur l'identification des ailerons de requin, qui a eu lieu en juillet 2018, visait à former les agents d'application de la loi du Canada, du Mexique et des États-Unis afin qu'ils soient en mesure d'identifier différents produits dérivés du requin faisant l'objet d'un commerce, et qu'ils acquièrent des notions de base sur le commerce international des ailerons de requin. La CCE a également compilé des données et des ressources relatives aux requins aux fins d'élaboration de politiques.

L'atelier trinational de formation sur le commerce à l'appui du commerce légal et durable des tortues, tenu en octobre 2018 et destiné aux chercheurs, gestionnaires et agents d'application de la loi, a permis de fixer des objectifs de recherche et de gestion pour la promotion du commerce légal et durable d'espèces de tortues terrestres et marines, et a démontré la nécessité de combler les lacunes en matière de connaissances sur le statut de conservation et la biologie de toutes les

espèces prioritaires. Les conclusions de l'atelier ont été publiées en 2019 et devraient orienter le commerce durable des tortues d'Amérique du Nord au cours des prochaines années.

En novembre, l'Atelier régional sur l'évaluation de la capacité d'identification du bois lors de la commercialisation des essences prioritaires listées dans la CITES a porté sur l'urgence de fournir des outils aux agents d'application de la loi du Canada, des États-Unis et du Mexique pour les aider à faire le suivi du bois qui fait l'objet d'un commerce. À la suite de cet atelier, la CCE a élaboré des ressources en vue d'aider les autorités mexicaines responsables de l'application de la CITES à émettre des avis d'exportation non préjudiciable en ce qui a trait au commerce de bois d'œuvre.

4.1.7. Conservation des oiseaux de rivage avec la participation des citoyens

Ce projet a pour but d'aider les collectivités établies le long des parcours migratoires à participer plus adéquatement à la conservation des habitats et à mettre sur pied des activités d'écotourisme, telles que l'observation des oiseaux et divers événements en lien avec les cycles de migration des oiseaux. Grâce au concours de partenaires locaux, le projet fait appel aux populations locales pour favoriser la conservation des habitats et les avantages économiques durables qu'en tirent les collectivités.

La CCE a financé des activités communautaires, dont des festivals aviaires à Willapa Bay, dans l'État de Washington, aux États-Unis, et à Bahía de Todos Santos, en Baja California, au Mexique, ainsi que l'élargissement de la désignation de la baie de Fundy à titre de site du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental (RRORHO) au Nouveau-Brunswick, au Canada.

En mai, un atelier organisé par la CCE sur la St. Simons Island, en Géorgie, a réuni des intervenants dans deux voies migratoires afin de renforcer les capacités en matière d'écotourisme, et cette réunion a suscité la conception d'une série de brochures sur cette forme de tourisme. En collaboration avec le Cornell Lab of Ornithology, la CCE a financé la production d'une courte vidéo sur l'utilité des oiseaux de rivage pour les collectivités établies le long de la voie migratoire du Pacifique.

4.1.8. La science pour la conservation du monarque et des pollinisateurs

En s'appuyant sur des travaux antérieurs et récents, et afin de répondre à la nécessité de mener des activités scientifiques trinacionales, ce projet a permis de faire progresser les connaissances scientifiques et la surveillance en soutenant la recherche dans quatre domaines à caractère prioritaire relativement aux monarques et aux pollinisateurs : les ressources en nectar et les voies migratoires, les lieux de naissance, les changements climatiques et la densité d'individus dans les sites d'hivernage. Cette démarche a consisté à faciliter la conservation du monarque et d'autres pollinisateurs grâce à une coopération trinationale plus efficace et à une meilleure diffusion des connaissances. Des travaux sont en cours au sujet du Réseau trinational de connaissances sur le monarque (RTCM), lequel constitue une base de données de sources ouvertes qui regroupe les données d'observation des monarques et des asclépiades dans les voies de migration de ces papillons en Amérique du Nord.

En février 2018, la CCE a tenu l'Atelier sur la recherche et la surveillance du monarque qui a permis de discuter des recherches sur le monarque et de questions prioritaires en matière de surveillance.

4.1.9. Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées

S'appuyant sur les récents travaux qui ont mené à la création d'un outil pour aider les spécialistes des aires marines protégées (AMP) à cerner les vulnérabilités des écosystèmes côtiers, à savoir l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité, ce projet consiste à élaborer une trousse d'outils d'atténuation des effets des changements climatiques sur les zones côtières et d'adaptation à ces changements, et ce, afin de fournir aux gestionnaires d'AMP et aux collectivités un accès facile à des connaissances et à de l'information qu'ils peuvent utiliser pour mener des activités d'atténuation et d'adaptation dans leurs milieux côtiers et marins soumis à des changements. L'élaboration de la trousse d'outils et des plans de travail concertés à l'échelle des paysages marins s'effectue en collaboration avec des spécialistes de deux AMP de la côte du Pacifique, et des ateliers ont eu lieu en janvier à La Paz (Baja California Sur), au Mexique, ainsi qu'en octobre à Victoria (Colombie-Britannique), au Canada.

Une réunion des personnes-ressources des trois pays au sein du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) a eu lieu en juillet à Wakefield (Québec), au Canada, afin d'élaborer un plan d'action visant à ce que le RNAAMP devienne un réseau indépendant.

4.1.10. Recherche de solutions communautaires au problème des déchets marins

Ce projet vise à réduire les déchets marins d'origine terrestre dans le cadre de processus pilotes à caractère communautaire dans deux bassins versants transfrontaliers : le fleuve Tijuana et la mer des Salish. En mai, la CCE a organisé des activités avec des intervenants clés concernant le bassin versant du fleuve Tijuana, à San Diego (Californie), aux États-Unis, et le bassin versant de la mer des Salish à Burnaby (Colombie-Britannique), au Canada, afin de trouver des solutions simples et peu coûteuses pour empêcher que les déchets terrestres se retrouvent dans le milieu marin. Ces travaux ont servi de fondement à l'élaboration d'un projet pilote de mise en œuvre de solutions économiques et durables dans les deux bassins. Le projet a aussi permis d'améliorer les connaissances et la sensibilisation en matière de déchets marins grâce à la collecte de nouvelles données, et à la participation et à l'information de la population, tout en solidifiant la collaboration communautaire binationale dans chacun des bassins versants.

4.2. Outils et ressources

4.2.1. Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP), qui est au cœur des travaux de la CCE depuis plus de 20 ans, comprend la compilation, la présentation et l'analyse de données et d'informations dans les rapports *À l'heure des comptes* ainsi que dans le site de la base de données interrogeable de la CCE intitulée *À l'heure des comptes en ligne*. Ce registre offre aux décideurs et aux spécialistes un meilleur accès aux données des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) des trois pays nord-américains, et leur permet de comparer ces données. Dans le cadre du projet, la CCE travaille de concert avec les responsables de ces RRTP dans le but d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des données.

La CCE a participé à deux forums internationaux pour présenter le RNARTP : la 3^e Table ronde mondiale de l'OCDE sur les RRTP en tant qu'outils facilitant la prise de décisions éclairées pour un avenir viable (en novembre), et l'atelier régional sur les RRTP tenu à Lima, au Pérou (en décembre). En mai, la CCE a publié le 15^e volume du rapport *À l'heure des comptes*, qui comprend notamment une analyse des rejets et des transferts de polluants déclarés par l'industrie minière d'Amérique du Nord. À l'heure actuelle, les données trinotionales intégrées des années 2006 à 2015 sont consultables sur le site *À l'heure des comptes en ligne* qui, en plus d'être

une base de données interrogeable, offre divers outils de visualisation de ces données. Celles des années 2016 et 2017 sont disponibles depuis le printemps 2019, et la CCE s'affaire actuellement à améliorer le site Web et les outils de recherche.

4.2.2. *Système nord-américain de suivi des changements dans la couverture terrestre*

Le Système nord-américain de suivi des changements dans la couverture terrestre (NALCMS, selon le sigle anglais) constitue une activité concertée du Canada, du Mexique et des États-Unis visant à surveiller la couverture terrestre et les changements qu'elle subit au fil du temps. Ce système est accessible en ligne sur le site Web de la CCE.

En 2018, le site du NALCMS a enregistré 2 819 téléchargements des produits qu'il offre. En janvier, quelque 5 000 cartes de la couverture terrestre du continent en 2010, avec une résolution de 30 mètres, ont été imprimées et distribuées à des parties prenantes en Amérique du Nord. Par ailleurs, le NALCMS a fait l'objet d'un exposé au cours de la session ordinaire du Conseil à Oklahoma City et, depuis, la CCE s'est employée à établir des cartes de la couverture terrestre en 2015 avec une résolution de 30 mètres en vue de les publier en 2019.

4.2.3. *Atlas environnemental de l'Amérique du Nord*

L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord qu'a conçu la CCE constitue un outil cartographique interactif qui facilite la recherche, l'analyse et la prise de décisions à l'égard de questions environnementales qui visent le Canada, le Mexique et les États-Unis. Il regroupe des données cartographiques précises et harmonisées, y compris des cartes, des documents et des couches cartographiques interactives dont se servent des décideurs, des gestionnaires fonciers, des organisations non gouvernementales vouées à la conservation de la nature, des chercheurs et des organismes internationaux.

L'Atlas, qui représente l'un des outils les plus populaires sur le site Web de la CCE, a été consulté plus de 2 100 fois et téléchargé 15 000 fois en 2018. La CCE y a ajouté une couche cartographique et un ensemble de données sur les aires marines et terrestres protégées, de même qu'une couche cartographique et un ensemble de données sur le carbone bleu.

4.2.4. *Portail nord-américain sur les polluants ayant des effets sur le climat*

Cet outil consiste en une plateforme Web destinée à établir des rapports à partir des données provenant des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques à courte durée de vie réalisés au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il offre aux chercheurs et aux décideurs, et sans aucune difficulté d'accès, des données comparables qui ont fait l'objet d'une actualisation en 2018.

4.3. Participation du public et des intervenants aux activités communautaires

4.3.1. *Le Comité consultatif public mixte*

Le CCPM, l'un des trois organes constitutifs de la CCE, est composé de quinze citoyens, cinq de chaque pays, et il est principalement chargé de fournir des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. Conformément à leur mandat, les membres du CCPM ont formulé des avis au Conseil tout au long de l'année 2018.

Comme le veut l'usage à la CCE, la session ordinaire du Conseil tenue à Oklahoma City, en 2018, a été précédée d'une tribune publique d'un jour animée par le CCPM. Dans le sillage de la réussite qu'a connue la session du CCPM organisée en novembre 2017, à Chicago, à propos de l'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA, la tribune du CCPM (session n° 18-01) a porté sur deux enjeux importants : les domaines sur lesquels sera axée la coopération trilatérale en matière d'environnement, et l'intensification de la participation du secteur privé aux projets et activités de la CCE. À la suite de discussions avec les participants et les spécialistes invités, le CCPM a formulé l'avis au Conseil n° 18-01, dans lequel il recommande notamment que le rôle de la CCE dans le cadre du nouvel accord environnemental consiste à promouvoir et à améliorer les mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, à collaborer plus activement avec les associations industrielles et commerciales des trois pays, et à étudier la possibilité de constituer des partenariats avec des organismes internationaux qui ont adopté des stratégies de mobilisation des entreprises.

La session n° 18-02 du CCPM tenue à Guadalajara, au Mexique, a porté sur les activités de communication et de sensibilisation menées par la CCE en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Elle était destinée à mieux comprendre la place qu'occupe la CCE dans le contexte de la protection de l'environnement en Amérique du Nord et ailleurs sur la planète. Les participants ont examiné de nouvelles stratégies de communication et de sensibilisation qui appuient, améliorent et renforcent la notoriété de la CCE. À la suite de cette session, le CCPM a formulé l'avis n° 18-02 par lequel il recommande au Conseil de prendre des mesures immédiates afin de mettre sur pied un groupe de travail en matière de communications stratégiques composé de représentants des trois organes constitutifs de la CCE (à savoir le Conseil, le Secrétariat et le CCPM) et de spécialistes compétents. Dans sa recommandation, le CCPM a estimé qu'il était indiqué d'élaborer un nouveau plan stratégique visant, entre autres, à améliorer l'efficacité des communications de la CCE et de ses messages destinés au public, à accroître la portée et l'efficacité de la participation de ce dernier, à investir dans des partenariats et à exercer un suivi du rendement de la CCE en matière de communications. Le CCPM a également recommandé que la CCE veille à ce que le Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET) participe au processus de planification des communications stratégiques.

La page <<http://www.cec.org/ccpm>> donne de plus amples renseignements à ce sujet.

4.3.2. Les connaissances écologiques traditionnelles (CET)

Le Conseil a constitué le Groupe de spécialistes des CET en 2015 afin qu'il lui formule des avis et des recommandations sur les possibilités d'intégrer ces connaissances écologiques traditionnelles aux travaux de la CCE. Le Secrétariat a organisé une séance de travail pour faciliter la collaboration entre les représentants gouvernementaux, les membres du Groupe de spécialistes des CET et les consultants, et planifier et entreprendre la première phase des activités du Groupe. En 2018, cette première phase a consisté à entreprendre des consultations concernant : 1) un inventaire des cadres et des mécanismes pertinents en Amérique du Nord relativement à la mobilisation des Autochtones et des collectivités locales aux niveaux fédéral, étatique, provincial et international, surtout lorsqu'il est question des CET; 2) une liste d'exemples de projets menés par des universités, des établissements de recherche, des organismes publics et des partenaires du secteur privé, projets auxquels des Autochtones ont participé; 3) une liste des collectivités autochtones et locales qui ont participé à ces projets.

4.3.3. Favoriser la participation et le leadership des jeunes

La performance de l'Amérique du Nord en matière de développement durable et de création d'emplois a des répercussions notables sur les jeunes, et ceux-ci, qui sont souvent les moteurs de l'innovation sociale et environnementale, constituent les décideurs de demain. En mai, la CCE a annoncé le nom des gagnants du deuxième Défi Innovation jeunesse dans le cadre duquel les participants ont proposé des projets exceptionnels pour lutter contre la pollution par les matières plastiques et gérer les eaux usées. Le comité d'évaluation du Défi et des spécialistes de la CCE ont évalué plus de 200 idées et choisi neuf demi-finalistes parmi lesquels le Conseil de la CCE a désigné trois gagnants.

4.3.4. Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Dans le but de promouvoir le partage des responsabilités à l'égard de l'environnement et de son intendance, le Conseil a établi le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE).

Un projet du Centre de recherche en géomatique et en cartographie de l'université Carleton et de ses collaborateurs a donné d'excellents résultats. Il a servi à familiariser divers spécialistes et des membres de collectivités autochtones avec l'utilisation au Mexique du Nunaliit, un atlas de cybercartographie pour la recherche appliquée à l'environnement, a permis d'améliorer la recherche, l'innovation, la reproductibilité et la viabilité dans ce domaine, et a donné lieu à une participation active des peuples autochtones à l'utilisation de la cybercartographie. Il a aussi permis de constituer un réseau de plus de 80 chercheurs, étudiants, techniciens et membres de collectivités autochtones qui se consacrent à la recherche en géomatique et en cartographie à deux endroits au Mexique.

Le PNAACE a également financé un projet de renforcement des capacités dans les collectivités de la forêt maya, au Mexique, portant sur la gestion des forêts dont les collectivités autochtones dépendent pour subvenir à leurs besoins. Le projet a permis de jeter les bases d'une collectivité vouée désormais à la fabrication de produits à partir de bois locaux, et de l'établissement de partenariats avec l'industrie touristique de la région.

Les autres projets financés par la CCE comprennent : la mise en place d'une unité mobile de gestion du maïs après sa récolte; la promotion de l'organisation sociale et de partenariats dans les collectivités établies sur les rives du lac Patzcuaro, au Mexique; l'élaboration d'une application pour exercer un suivi des achats écologiques; la constitution de partenariats avec la Nation crie du Canada afin que les Autochtones dirigent la planification de l'utilisation des terres.

4.4. Budget de 2018

Commission de coopération environnementale

Budget de 2018 (tous les montants sont en dollars canadiens)

| RECETTES | 2018 | % |
|--|-------------------|--------------|
| Contributions des Parties (Canada, Mexique- 2 550 000 \$US, É.-U. – 2 500 000 \$US) | 9 500 000 | |
| Report des contributions non dépensées des années antérieures | 1 836 627 | |
| Fonds non dépensés de 2018 | 1 161 400 | |
| Autres ressources (CET 2017) | 300 000 | |
| REVENUS TOTAUX | 12 798 027 | |
| DÉPENSES | Budget de 2018 | |
| LIVRABLES | | |
| Projets de coopération | 2 435 000 | |
| Initiatives sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET) | 76 500 | |
| Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) | 0 | |
| Communications sur les questions d'application (Articles 14 et 15) | 150 000 | |
| Communications et sensibilisation | 145 000 | |
| Rapports indépendants (Article 13) | 0 | |
| Suivi des rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP) | 65 000 | |
| Rapports organisationnels | 50 000 | |
| Plateformes interactives de la CCE | 50 000 | |
| Initiatives financées par le Conseil | 1 000 000 | |
| | 3 971 500 | 31 % |
| SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET ENTRETIEN | | |
| Soutien au Conseil | 280 000 | |
| Soutien au CCPM | 270 000 | |
| Soutien au groupe de spécialistes des CET | 30 000 | |
| Bureau de liaison du Mexique | 60 000 | |
| Programme d'études à court terme et programme de stage | 0 | |
| Gestion de l'information environnementale de la CCE | 50 000 | |
| Plans stratégique et de transition | 1 000 000 | |
| | 1 690 000 | 13 % |
| ADMINISTRATION ET GESTION | | |
| Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel | 3 046 027 | |
| Charges d'exploitation | 800 000 | |
| Soutien administratif externe | 200 000 | |
| Réinstallation/Orientation, recrutement | 20 000 | |
| Bureau du directeur exécutif | 50 000 | |
| | 4 ,116 027 | 32 % |
| Fonds de prévoyance | 3 020 500 | 24 % |
| DÉPENSES TOTALES | 12 798 027 | 100 % |

4.5. Programme de travail à venir et budget de 2019

Le Plan opérationnel pour 2017 et 2018 ayant pris fin le 30 juin 2019, le Conseil a annoncé l'entrée en vigueur de celui pour 2019 et 2020 lors de sa session ordinaire de juin 2019.

Le budget que le Conseil a approuvé pour l'année civile 2019 est présenté ci-après :

| Commission de coopération environnementale | | | | | |
|--|--|--|--|-------------------|-----------------------|
| Budget de 2019 | | | | | |
| (en dollars canadiens) | | | | | |
| | | | | | |
| RECETTES | | | | | |
| | | | | 2019 | % |
| Contribution des Parties (Contributions de 2019 : 7 650 000 \$US au taux de change de 1,34 \$CAN pour 1,00 \$US) | | | | 10 234 935 | |
| Fonds excédentaires des années précédentes | | | | 1 806 165 | |
| RECETTES TOTALES | | | | 12 041 100 | (voir la note) |
| | | | | | |
| DÉPENSES | | | | | |
| | | | | 2019 | % |
| TRAVAUX | | | | | |
| Projets de coopération | | | | 1 919 000 | |
| Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement | | | | 1 500 000 | |
| Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15 de l'ANACDE) | | | | 150 000 | |
| Activités de communication et de sensibilisation | | | | 160 000 | |
| Rapports indépendants (article 13 de l'ANACDE) | | | | 0 | |
| Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord | | | | 65 000 | |
| Évaluation du rendement et établissement de rapports | | | | 50 000 | |
| Plateformes interactives de la CCE | | | | 75 000 | |
| | | | | 3 919 000 | 33% |
| SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET MAINTENANCE | | | | | |
| Soutien au Conseil | | | | 270 000 | |
| Soutien au CCPM | | | | 270 000 | |
| Soutien au Groupe de spécialistes des CET | | | | 30 000 | |
| Gestion de l'information environnementale de la CCE | | | | 50 000 | |
| Planification stratégique et transitionnelle | | | | 100 000 | |
| Transition organisationnelle | | | | 1 806 165 | |
| | | | | 2 526 165 | 21% |
| ADMINISTRATION ET GESTION | | | | | |
| Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel | | | | 2 760 000 | |
| Frais d'exploitation | | | | 610 000 | |
| Soutien administratif externe | | | | 280 000 | |
| Réinstallation, orientation et recrutement | | | | 150 000 | |
| Bureau du directeur exécutif | | | | 50 000 | |
| | | | | 3 850 000 | 32% |
| Fonds de prévoyance | | | | 1 745 935 | 14% |
| DÉPENSES TOTALES | | | | 12 041 100 | 100% |
| Note : Le montant des recettes se fonde sur celui prescrit par la résolution du Conseil n° 19-01, soit 9 000 000 \$US au taux de change de la Banque du Canada en vigueur le 15 décembre 2018. | | | | | |

5. ANNEXE I – DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE 2018, À OKLAHOMA CITY

Oklahoma City, Oklahoma, États-Unis, le 27 juin 2018 — Depuis 24 ans, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, en collaboration avec les membres de la société civile de toute l'Amérique du Nord, travaillent de concert dans le cadre de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour s'attaquer aux principaux problèmes environnementaux liés au commerce entre les trois pays. Nous nous sommes rencontrés lors de notre XXVe session, dont le thème était « Innovation et partenariats pour une croissance verte ». La session a mis en lumière les partenariats entre les gouvernements fédéraux et étatiques, les administrations locales, les Autochtones, les milieux universitaires, les jeunes et le secteur privé, qui stimulent l'innovation, l'esprit d'entreprise et les progrès technologiques à l'appui de la protection de l'environnement et des écosystèmes en Amérique du Nord.

Des collectivités durables, une croissance verte et des économies résilientes grâce à l'innovation et aux partenariats

Au *U.S. National Weather Center* (Centre météorologique national américain) de Norman (Oklahoma), les chercheurs et les représentants des gouvernements et du secteur privé ont démontré comment la science, l'innovation, les radars, la modélisation et la technologie nous aident à surveiller l'atmosphère et le climat, afin d'éclairer nos recherches et nos politiques et de nous aider à nous préparer aux conditions météorologiques extrêmes, et à leurs impacts sur la santé humaine, l'environnement, la croissance économique et la productivité. Ces technologies peuvent appuyer les efforts que déploie la CCE pour faire le suivi de la migration des espèces en Amérique du Nord, pour protéger les espèces et leur habitat essentiel à la viabilité de l'environnement et à l'écotourisme, et ultimement, pour promouvoir des collectivités et les écosystèmes durables. Nous avons aussi organisé une séance publique avec des spécialistes des gouvernements étatiques, des milieux universitaires et du secteur privé, afin de discuter des moyens de promouvoir une innovation et des partenariats qui favoriseront la croissance verte en Amérique du Nord.

Plan opérationnel de la CCE pour 2017 et 2018

L'an dernier, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Canada, nous avons approuvé notre deuxième Plan stratégique pour 2015 à 2020, qui visait à mettre en œuvre un moins grand nombre de projets ayant plus d'impact. Nous sommes ravis des progrès réalisés jusqu'à maintenant dans la mise en œuvre des dix projets de coopération axés sur nos priorités communes. Ces projets portent sur les thèmes suivants : surveillance des effets sur la santé des conditions météorologiques extrêmes; atténuation de la perte et du gaspillage d'aliments, et coûts connexes sur le plan social, environnemental et économique; écologisation du transport visant à réduire la pollution imputable au transport lié à notre commerce international en constante expansion; partenariats avec le secteur privé pour améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie et réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre; appui à la conservation des espèces grâce à leur commerce durable; renforcement de la capacité à réduire les sources de pollution marine et leur impact sur les habitats, la pêche et l'économie. Nous continuons à travailler avec nos

spécialistes et avec le Secrétariat afin d'atteindre les objectifs énoncés dans nos plans stratégique et opérationnel, et de présenter les réalisations de la CCE.

Innovation, esprit d'entreprise et partenariats à l'initiative des jeunes pour une croissance verte

En poursuivant nos efforts lancés en 2016 à Mérida, au Mexique, pour mettre en œuvre des initiatives concrètes de mobilisation des jeunes, et en nous appuyant sur le premier Défi innovation jeunesse, lancé lors de notre session de 2017 à l'Île-du-Prince-Édouard, au Canada, nous venons de terminer le deuxième Défi, afin de faire appel à la créativité des jeunes Nord-Américains dans le cadre des travaux de la CCE et de promouvoir leur esprit d'entreprise, leur volonté d'innover et les partenariats avec eux axés sur la croissance durable. Nous avons reçu plus de 200 idées créatives et inspirantes de projets scientifiques et commerciaux axés sur la croissance verte, qui visent à relever les défis complexes associés à la durabilité en Amérique du Nord. Pour évaluer ces idées, nous avons mis sur pied un comité d'experts trilatéral composé de personnes possédant l'expérience des entreprises en démarrage, de la durabilité des entreprises, de la collaboration avec le milieu universitaire et du savoir-faire technique. Afin de mettre en valeur les concepts gagnants et de démontrer la valeur de la collaboration entre le milieu universitaire, les gouvernements et le secteur privé, nous nous sommes associés au Tom Love Innovation Hub et au Ronnie K. Irani Center de l'University of Oklahoma, à l'Université Simon Fraser de Burnaby, en Colombie-Britannique au Canada, ainsi qu'à l'Universidad Autónoma de Querétaro et à l'Universidad Anáhuac au Mexique, afin de faciliter la conception des projets gagnants, le développement de logiciels et l'élaboration de stratégies de marketing. Nous sommes fiers d'appuyer les projets gagnants qui visent à prévenir la pollution par les microplastiques provenant de vêtements synthétiques, à fabriquer des produits de substitution au plastique à la fois naturels et biodégradables, et à traiter les eaux usées et les déchets organiques pour en faire des ressources réutilisables.

Comité consultatif public mixte et Secrétariat

Nous saluons et apprécions la précieuse contribution aux activités de gestion de l'environnement nord-américain des membres du Comité consultatif public mixte (CCPM), ainsi que les efforts constants qu'ils déploient pour sensibiliser les membres de la société civile à propos des enjeux d'importance mondiale et régionale, notamment les nouveaux problèmes liés au commerce et à l'environnement en Amérique du Nord. Lors de cette session, le CCPM a présenté au Conseil des moyens de faire participer davantage le secteur privé aux initiatives de la CCE, en envisageant notamment des partenariats qui permettront d'exploiter les ressources et la participation active des divers intervenants. Le CCPM a également mis en lumière les possibilités de développement économique durable grâce à une meilleure collaboration avec le secteur privé, les collectivités locales et les entreprises autochtones.

Par ailleurs, nous saluons et remercions le Secrétariat pour le soutien spécialisé qu'il offre en temps opportun au Conseil, et pour sa gestion et sa mise en œuvre des projets, initiatives et autres activités de la CCE.

Communications sur les questions d'application

Le processus de communication sur les questions d'application (SEM, selon l'acronyme anglais) demeure un précieux mécanisme de participation du public, qui fait la promotion d'une application efficace des lois environnementales dans nos trois pays. Le Secrétariat a reçu trois nouvelles communications en 2017-2018, et il est en train de finaliser son 23e dossier factuel. Il continue à mettre en œuvre les directives du Conseil en vue de sensibiliser un plus grand nombre de gens au processus SEM, et nous encourageons le public nord-américain à exploiter cette ressource.

Connaissances écologiques traditionnelles et Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Nous remercions chaleureusement les membres du groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) pour leur contribution à l'intégration des CET aux activités de la CCE. Nous apprécions également la participation de représentants autochtones à plusieurs projets inscrits dans le Plan opérationnel de la CCE – notamment, six projets visés par le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) qui se sont vu attribuer une subvention en 2017-2018 sont menés à bien par des collectivités locales autochtones ou servent celles-ci, en vue de promouvoir la préservation et l'enseignement des CET, ainsi que la durabilité et la croissance.

Nouvelles initiatives

C'est avec plaisir que nous annonçons de nouvelles initiatives qui favoriseront la formation de partenariats axés sur l'innovation pour une croissance verte, sur la préparation et la résilience face aux événements extrêmes en Amérique du Nord et sur la surveillance de l'atmosphère et du climat. Il s'agit des initiatives suivantes :

- Réseau pour l'innovation en Amérique du Nord – Il réunit des universités des États-Unis, du Canada et du Mexique afin d'élaborer et de renforcer des pôles d'innovation qui fourniront des ressources propices à l'innovation et à la création d'entreprises axées sur la croissance verte.
- Groupe consultatif sur les événements extrêmes en Amérique du Nord – Il réunit des spécialistes chargés de définir les événements extrêmes, et de partager leurs capacités en matière de recherche interdisciplinaire, de prédiction et d'intervention, par exemple en cas de sécheresse, de feux de forêt et de températures extrêmes.
- Intégration de l'information sur les événements extrêmes à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord de la CCE – Amélioration de la cartographie des événements extrêmes en Amérique du Nord, grâce à un regroupement de spécialistes chargés d'échanger des données dans le cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Conclusion

Nous sommes fiers que la CCE ait été la première tribune trilatérale visant à promouvoir la collaboration régionale en vue de protéger l'environnement en Amérique du Nord, notamment par l'application efficace de nos lois. La CCE sert depuis longtemps de plateforme à la coopération environnementale entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, en vue de relever

les actuels défis liés à la durabilité, à la croissance et à la protection de l'environnement et des écosystèmes dans le contexte du commerce nord-américain. Nous avons la même vision de l'innovation et des partenariats destinés à promouvoir la croissance verte et la protection de l'environnement, et nous nous engageons à poursuivre le dialogue à propos de coopération environnementale et de mobilisation avec le public, les jeunes, les collectivités autochtones et locales, les milieux universitaires et le secteur privé afin de promouvoir la protection de l'environnement en Amérique du Nord.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain au Mexique.